



LE PETIT BOISSILLON – DECEMBRE 2020



**L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE
DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE**

Commémoration du 11 Novembre

Dans ce contexte de crise sanitaire et avec un nombre d'élus imposé par la Préfecture, une commémoration simple mais nécessaire pour honorer tous ceux qui perdent la vie pour maintenir la liberté de chacun et la paix.

Merci à Mme MARIE CLAIRE CHAMBARET, Conseillère Départementale pour sa présence toujours bienveillante à nos côtés et à M. BERNARD LANJUNIN qui a représenté les sapeurs-pompiers de Boissy.

S. SECHET



Le bus de dépistage Covid dans la commune

Le bus de dépistage « Covid » mis à disposition par la Région Ile de France pour les communes rurales a pris place dans la cour de la Mairie le Vendredi 27 Novembre. L'opération s'est déroulée sur toute la journée, 200 tests étaient prévus. Les résultats ont été communiqués aux personnes testées sous 24 heures.

Une organisation et une logistique minutieuse afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

S. SECHET



Sécurisation du carrefour du Maxi Market

Pour mettre fin au stationnement dangereux devant le Maxi Market (voir les quelques photos jointes pour les plus incroyables), depuis 2015 l'UTD Sud Essonne et la commune ont engagé une réflexion conjointe pour la sécurisation du Carrefour RD191/RD148.

Confronté régulièrement au manque de civisme et à la dangerosité que représentait le stationnement à cet endroit, le Département et la commune se devaient de trouver une solution pour la sécurité de tous. Au-delà de quelques incompréhensions sur ces aménagements c'est l'intérêt général qui a primé.

Plusieurs plans ont été proposés par le Département, dont le premier (voir le schéma ci-joint) interdisait tout stationnement devant le Maxi Market. Suite à plusieurs discussions avec les propriétaires, l'intervention des élus et l'aide du service technique de la CCEJR ont permis un aménagement qui assure la sécurité du carrefour tout en conservant au Maxi Market la possibilité d'un stationnement minute et la capacité d'accueil du camion de livraison.

Sur la version définitive de l'aménagement, l'îlot central sera équipé de plots lumineux solaires pour une meilleure visibilité de nuit.

S. SECHET / JM. DUMAZERT

Convention pour la nouvelle voirie départementale

Suite à la délibération acceptée à l'unanimité des membres du Conseil de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde en date du 27 Juin 2020, la convention concernant l'étude pour la réalisation d'une voie nouvelle entre la RD191 et la RD56 passant au nord de la commune de Boissy le Cutté a été signée entre le Département et la CCEJR.

Cette convention prévoit une coopération entre les services du Département (Direction des Infrastructures et de la Voirie), ceux de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et la commune de Boissy le Cutté pour mener à bien l'étude permettant de détourner le trafic routier de l'actuel carrefour entre la RD56 et la RD191 (dit 'carrefour du Fer à Cheval').

Cette convention venant d'être signée, l'étude du tracé de la future voie va pouvoir débuter. La commune milite activement pour la création d'une nouvelle voirie se situant entre l'entrée du village et le camping 'la Boulinière' d'une part et les établissements AllPack au nord de la commune d'autre part.

Une telle voirie permettrait de désengorger le problème 'carrefour du Fer à Cheval' en l'interdisant aux poids lourds, voire permettrait d'imposer un sens unique sur le bas de cette RD56.

JM. DUMAZERT



Accident du muret de l'ancien presbytère

Vous l'avez constaté depuis quelques temps déjà, l'angle du mur en pierre au début de la rue du Centre a été en partie cassé par un camion cet été.

Et vous l'avez également constaté, il n'est toujours pas réparé ! Cela fait longtemps qu'il est à terre, mais pour l'assurance et la réalisation des devis, les agents techniques ont eu la consigne de ne pas y toucher ou presque (regrouper les morceaux et mettre de la rubalise).

Dès l'accident il a fallu composer avec la déclaration du sinistre, trouver des artisans disponibles (et volontaires) pour faire des devis, la période estivale ne favorisant pas l'avancement du dossier, sans parler des protocoles COVID, indisponibilités de dernière minute quand ce n'est pas un désistement...

Le dossier est en cours de finalisation avec l'assurance, qui souhaitait avoir des éléments complémentaires par rapport aux devis, donc encore un peu de patience et tout va rentrer dans l'ordre dès que la météo rendra possibles les travaux sur ce type de maçonnerie.

J. ALLEAUME



Les travaux des Ecoles démarrent !

Retardés par la crise sanitaire, les travaux de réhabilitation des écoles vont démarrer dès le 4 Janvier 2021. Pour l'école A. FRANK : Salle d'activité à l'étage et réhabilitation des sanitaires ; Pour l'école NIKI DE ST PHALLE : restructuration des locaux avec construction d'une bibliothèque et création d'un préau de jonction avec le Centre de Loisirs.

Pendant toute la durée des travaux jusqu'en septembre, quelques nuisances sont à prévoir notamment la fermeture du parking de l'école maternelle qui sera occupé par la « base de vie » du chantier. Sur ce site, les travaux ne débuteront qu'au mois de Mars, pour les parties extérieures, et début Juillet pour la restructuration intérieure.



La cour de l'école élémentaire sera divisée en deux parties et sécurisée autour de la « base de vie » du chantier.

Un changement sur la sortie des élèves de l'école ANNE FRANK qui se fera rue des Alliés (voir photo).

L'entrée ne change pas coté RD 191. Durant les heures de sorties des élèves, la sécurité sera assurée par des barrières.

S. SECHET

Cinésonne à Boissy le Cutté

Les séances de cinéma, en association avec Cinésonne, déprogrammées en Octobre reviennent **à la salle des fêtes de Boissy le Samedi 19 Décembre.**

A 15h, vous pourrez voir 'Abominable' et à 18h est programmée « l'école Buissonnière ».

Bon spectacle !





Les demandes de subventions

Rappel : Subventions aux Associations

Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la collectivité, via la commission Finances pour l'instruction des dossiers et le service « comptable » pour le versement de la subvention.

L'attribution de subvention n'est pas obligatoire pour la commune, elle est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit faire la demande de subvention auprès de la mairie avant une date limite prévue par la commune. Les critères suivants sont pris en compte :

- Être une association dite loi 1901, être déclarée depuis au moins 1 an et immatriculée au répertoire SIRET
- Avoir son siège social, son activité principale sur la commune ou un impact réel sur les événements communaux.
- Avoir présenté une demande accompagnée des pièces obligatoires (Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'année ou de la saison écoulée pour les associations dont l'activité se déroule de Septembre à Juin, le rapport financier approuvé en assemblée générale et un RIB.)

Les demandes sont étudiées par les membres de la commission Finances qui s'assurent que le dossier de demande comporte toutes les pièces justificatives.

Cette année la commission regrette de ne pas avoir pu répondre favorablement à toutes les demandes, plusieurs dossiers étant incomplets malgré les courriers de relance.

S. SECHET



Report investiture Conseillers Municipaux Juniors

A l'instar de nombreux événements liés à l'enfance, l'investiture de nos Conseillers Municipaux Juniors nouvellement élus était repoussée à une date ultérieure.

Nous étions à cette occasion, honorés de la présence de Mme LAURE DARCOS et M. JEAN-RAYMOND HUGONET, sénateurs de l'Essonne, qui se déplaçaient tout spécialement pour la prise de fonction de nos jeunes élus. Mme le maire était en contact régulier avec nos deux invités qui ont fini par décliner en raison du contexte sanitaire. Nous devons à notre tour nous résoudre à annuler cette cérémonie, ne répondant pas aux mesures gouvernementales sur le regroupement de personnes.

Mme le maire évoque dorénavant le 23 janvier 2021, jour où elle présentera ses vœux aux Boissillons, comme nouvelle date pour l'investiture de nos jeunes conseillers. L'ensemble reste bien évidemment soumis aux restrictions étatiques en vigueur.

F. AUCOULON



La Mairie sera fermée du Samedi 19 Décembre 2020 au Samedi 2 Janvier 2021.

L'Agence Postale sera fermée du Samedi 26 Décembre 2020 au Jeudi 31 Décembre 2020.

La Bibliothèque sera ouverte du Lundi 21 Décembre au Jeudi 24 Décembre de 14h à 17h et fermée du Samedi 26 décembre au Samedi 02 janvier 2021.



Agenda :



Vœux du Maire :	Samedi 23 Janvier, Salle des fêtes, dans le respect des règles sanitaires.
Galette des anciens :	Dimanche 10 janvier 2021 à la salle des fêtes

Directrice de la Publication : Sylvie SECHET. Comité de rédaction : Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, Jean-Michel DUMAZERT, Karine LANIAU, Sylvie SECHET, Xavier SEVERE, Monique ZAMPERLINI